

## CONTRIBUTION DE PÔLE EMPLOI AU CHANTIER DE RENOVATION DE LA LICENCE

(Audition du 27 avril : MR MARC PICQUETTE – Directeur de l’orientation et de la Formation – PE)

### INTRODUCTION :

Pôle emploi accueille très favorablement l’opportunité de cette audition destinée à construire une nouvelle architecture de la licence générale afin qu’elle assure un meilleur accès à l’emploi et réponde mieux aux exigences des entreprises.

Cette ambition doit être au centre des préoccupations du législateur sans pour autant sacrifier la qualité des enseignements disciplinaires qui garantissent un socle de base de connaissances transversales indispensables aujourd’hui eu égard aux évolutions du monde professionnel.

Par conséquent la réforme doit être conduite sans que cela n’entraîne une spécialisation des enseignements dès la première année de licence.

### COMMENT DEFINIRIEZ VOUS UN DIPLOME DE NIVEAU LICENCE ?

Pour Pôle emploi la licence doit poursuivre 2 objectifs : **La poursuite d’étude et l’insertion professionnelle immédiate, ce qui suppose de renforcer l’aspect « professionnalisant »** des licences générales, sur le modèle des licences professionnelles. ? C’est précisément le cœur de la réforme entreprise par Madame la ministre, Valérie Pécresse. Le périmètre de la nouvelle licence générale devrait sur le volet « professionnalisant » viser une large amplitude d’emplois et donc avoir une visée moins spécifique que les licences professionnelles.

La nouvelle licence doit répondre aux engagements européens qui prévoient un cursus licence adapté aux exigences du marché du travail en Europe ainsi qu’à la demande de nouvelles qualifications, entre le niveau technicien supérieur et le niveau ingénieur-cadre supérieur

Les licences doivent rendre lisibles pour le monde du travail, les compétences détenues par ceux qui les ont obtenues en référence aux emplois type du Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

C’est également un des enjeux de la réforme en cours : **faire de la licence un diplôme pour l’emploi.**

L’analyse des offres d’emplois déposées à ce jour à PE requérant la détention d’une licence (générale ou professionnelle) met en évidence :

- la prééminence du secteur de l’enseignement : Professeur ou formateur d’adultes
- a égalité avec les secteurs de la santé et du social : Infirmière, auxiliaire de puériculture, éducateur spécialisé
- a un moindre degré, les emplois de comptables, de commerciaux, de juriste social, de développeur WEB, de chef publicité, de rédacteur de presse, de sondeurs enquêteurs de terrain
- Le secteur industriel est sous représenté (excepté l’emploi de dessinateur projeteur, ingénieur paysagiste).

### A QUELLES CONDITIONS LA LICENCE PEUT ELLE CONSTITUER AUJOURD’HUI UNE SORTIE QUALIFIANTE ?

**La professionnalisation de la licence générale en vue d'une sortie qualifiante doit s'inspirer des modalités de création et des caractéristiques des licences professionnelles :**

1 Elle doit permettre aux étudiants qui le souhaitent d'acquérir rapidement une qualification professionnelle répondant à des besoins et à des métiers clairement identifiés.

**Les licences professionnelles reposent sur un partenariat avec les entreprises**, par le biais de la consultation des professionnels qui argumentent en vue de leur création et révision. Pour qu'une licence soit créée, il faut qu'il y ait une vraie demande sur le marché du travail ce qui suppose une instruction d'opportunité. Tous les 4 ans elles font l'objet de nouvelles habilitations avec une attention particulière sur l'insertion des étudiants des 3 promotions. **Pôle emploi suggère d'étendre ces procédures aux licences générales, eu égard à leur visée de professionnalisation.**

## **2 La sortie qualifiante suppose également une pédagogie adaptée aux exigences d'une formation professionnelle**

La formation doit articuler enseignements théoriques et pratiques, apprentissage de méthodes et d'outils, **stage en milieu professionnel** conséquent, réalisation de projets tutorés. Elle pourra, comme les licences professionnelles, faire appel aux nouvelles technologies et une partie de la formation pourra être accomplie à l'étranger dans le cadre de partenariats. Ces dispositions sont de nature à faire évoluer les représentations du monde professionnel qui, trop souvent, considère l'enseignement supérieur comme exclusivement théorique et disciplinaire au bénéfice des cursus d'excellence des grands écoles.

Cet enseignement « qualifiant » doit faire une large place à l'initiative de l'étudiant et à son travail personnel, pour mettre en œuvre les connaissances et les compétences acquises. Stage et projets tutorés donnent alors lieu à l'élaboration d'un mémoire et à une soutenance orale. Une partie des enseignements peut être dispensée par des professionnels qui participent à part entière à la formation.

## **3 Coupler formation et contrats de travail selon le modèle des licences professionnelles qui privilégient les contrats en alternance (contrat d'apprentissage et contrat de professionnalisation)**

La dernière enquête du CEREQ « Génération 2007 » démontre, outre le fait que diplôme reste un atout majeur contre le chômage, que les ex apprentis du supérieur réussissent à obtenir un CDI plus facilement que par la voie classique (83% contre 73% des diplômés par la voie classique).

Pôle Emploi considère que trouver un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation revient à trouver un employeur prêt à vous recruter. Un contrat en alternance est un contrat de travail.

**4 mettre en visibilité les compétences acquises par les étudiants détenteurs d'une licence.** Ces acquis devraient être lisibles pour les entreprises et clairement objectivés en amont des enseignements.

Pour les entreprises il est plus intéressant de disposer d'une lisibilité sur les compétences détenues par les personnes dans le contexte d'un recrutement ou d'une évolution professionnelle, plutôt qu'un parchemin attestant du nombre d'années suivies lors d'un parcours scolaire sanctionné par un contrôle des connaissances. La licence peut à ces conditions favoriser l'employabilité des sortants du système scolaire.

Pôle emploi insiste particulièrement sur les compétences sociales, transdisciplinaires, de nature à sécuriser le parcours professionnel tout au long de la vie, notamment.

- **la Maîtrise des savoirs fondamentaux facilitant l'intégration au sein d'un collectif de travail (Comprendre et s'exprimer oralement et par écrit Rédiger un message à destination d'un supérieur hiérarchique, d'un collègue ou d'un client. Rédiger un compte-rendu ou une lettre, spontanément ou à partir de notes prises durant une réunion de travail...).**
- **Les Compétences relationnelles (Respecter les consignes données par un supérieur hiérarchique. Travailler en équipe, négocier, Comprendre la relation client-fournisseur).- la Maîtrise des technologies de l'information. Utiliser** les principaux outils numériques (internet, Word, Excel). Découvrir les logiciels de navigation et les outils du web Utiliser un moteur de recherche sur internet, évaluer la fiabilité et la pertinence des informations disponibles. Utiliser un agenda partagé. Créer et animer un E-group
- **L'esprit d'initiative et d'entreprise. Concevoir** et réaliser des projets individuels et des projets collectifs. Prendre des initiatives, faire preuve d'autonomie. Mettre en relation les différentes connaissances et compétences et les mobiliser dans des situations variées. Comprendre le fonctionnement de l'entreprise, son organisation, sa position sur un environnement interne et externe Gérer ses priorités, organiser son temps. Enregistrer et rendre compte de son activité, répondre à une commande
- **La maîtrise des règles nécessaires pour une insertion durable** Comprendre les normes de qualité (NF, ISO, EFQM) Appliquer les règles d'hygiène et de sécurité, la notion de développement durable Apprendre, le cas échéant, à manipuler des produits dangereux Connaître les règles du jeu concernant le règlement interne d'une entreprise)

L'acquisition de ces compétences sert tout autant l'insertion des étudiants que leur éventuelle poursuite d'études vers un MASTER et un doctorat. Il est utile de rappeler à ce stade que la compétence, pour être avérée, doit donner lieu à une mise en situation, à une expérience. Cela ne fait que renforcer la nécessité d'articuler les enseignements universitaires avec des périodes de stages, d'immersion en entreprise.

#### QUELLES SONT VOS PROPOSITIONS POUR AMELIORER LA REUSSITE EN LICENCE?

- **Simplifier le paysage des licences et certifications existantes.** Toute création de nouvelle licence devrait correspondre à un besoin identifié non couvert par l'offre existante Plus de 15 000 certifications à vocation professionnelle existent en France selon la Commission Nationale de la Certification Professionnelle (CNCP), dont les  $\frac{3}{4}$  sont constituées de diplômes universitaires, licences notamment La multiplication des diplômes et spécialités, sans régulation des processus de création, complexifie les choix d'orientation des étudiants.
- **fournir aux étudiants des indicateurs qualité témoignant de la reconnaissance des cursus sur le marché du travail :** il serait opportun de porter à la connaissance des étudiants les données issues du suivi de cohortes des sortants du système Les données issues des observatoires de branches, les données issues des enquêtes sur les besoins de main d'œuvre pourraient également être mobilisées.
- **généraliser l'unité d'enseignement « projet professionnel personnalisé » afin d'accompagner les étudiants dans la construction de leur projet professionnel**



**En conclusion, nous pensons que cette réforme de la Licence doit trouver toute sa place dans la dynamique « orientation et formation tout au long de la vie » ; il faut préparer les étudiants à des parcours riches d'expériences, non linéaires et leur donner la capacité à faire évoluer tout au long de leur carrière leurs connaissances et compétences ; pour ce faire, la dimension « projet professionnel » doit être pleinement intégrée dans les cursus**